

MAIRIE DE MAXOU
COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 7 JUIN 2019
20 HEURES

Présents :

ANTAKI Sheila, DUNNING Leslie, DESTRUEL Gisèle, LAFUSTE Delphine, MARTY Alain, CHASTAGNOL Gérard, SEVERAC Christel, CALAS Béatrice, SOULIE Dominique

Excusés :

VIVIER Jean-Luc, a donné procuration à Leslie DUNNING
SABOT Aimé

Absent :

Secrétaire de séance : Christel SEVERAC

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 MARS 2019

Lecture faite, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 mars 2019.

2) FINANCES

2.1) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019

Pour l'année 2019, Madame le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux (N°1259), qui mentionne notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant. Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts cette année et conserve pour l'année 2019 les taux suivants :

Taxe d'Habitation	10.38
Taxe Foncière Bâti	19.27
Taxe Foncière Non-Bâti	167.94

2.2) COMMANDE GROUPEE POUR L'ACHAT DES PLAQUES DE NUMERO DE RUE

Madame le Maire rappelle, conformément à la délibération 2017/4/1/8.3 du Conseil municipal du 8 septembre 2017 relative à la dénomination des voies communales, suivie de la mise en œuvre de l'adressage, que l'entreprise Signaux Girod a proposé un format de plaque de numéro de rue au tarif de 6,85 € pièce. Elle rappelle également que ces plaques sont à la charge financière des propriétaires. L'Entreprise Signaux Girod a souhaité, afin de n'avoir qu'un seul interlocuteur, que la commande des plaques de numéro de rue soit regroupée sous l'égide de la commune. De ce fait, chaque propriétaire s'est acquitté, auprès de la commune, du montant dû par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte le principe de centralisation de commande et mandate le Maire pour signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

2.3) DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de pouvoir rembourser un indu de taxe d'aménagement sur des travaux non réalisés, il convient d'augmenter les crédits de la ligne 10226 « taxe d'aménagement » en dépense. La section sera équilibrée par une diminution de crédits en dépense sur l'opération cimetièrre au 212-67. Le conseil décide d'inscrire cette décision modificative au budget.

2.4) REVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL

Le loyer du logement communal n'a pas été revu depuis plusieurs années. Le conseil décide de procéder à sa révision selon le barème en vigueur.

3) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Madame le Maire propose au conseil municipal, dans le but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, que lui soit délégué le pouvoir d'ester en justice, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil approuve à l'unanimité.

4) POINT SUR LE PERSONNEL CONTRACTUEL

Le contrat de Jean-Paul VIGNES est renouvelé jusqu'au 31 août 2019 sur 3 jours/semaine.

Le contrat d'Edith BOUR est à échéance au 30 juin 2019. Celui-ci sera renouvelé dans les mêmes conditions jusqu'au 31 août 2019.

5) CONVENTION FDEL ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire a fait faire des devis, notamment auprès de la FDEL, pour la maintenance de l'éclairage public de la commune. La prestation a été présentée dans le détail et paraît pouvoir répondre aux besoins de dépannage et de maintenance de la commune.

6) POINT SUR LE PROJET MAIRIE / SALLE DES FETES

La première phase d'appel d'offres a été infructueuse sauf sur 2 lots. Les lots infructueux ont donc été relancés, avec une phase de négociation avec les entreprises qui ont pour partie été rencontrées.

Un point est fait sur les dernières estimations des coûts par-rapport à la phase d'avant-projet. Des précisions restent encore à apporter sur le financement du projet, notamment en ce qui concerne les subventions.

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Restauration de la fontaine du Mas de Revel : Madame le Maire remercie Alain MARTY qui a donné de son temps pour restaurer la fontaine avec l'agent communal J-Paul VIGNES. Le propriétaire de « la ruine de Revel » envisage peut-être d'y effectuer des travaux de restauration également.
- 20/06/2019 = Réunion du PLUI à Mechmont à 14h. Béatrice CALAS, Gérard CHASTAGNOL et Les DUNNING devraient y assister.
- Un point est fait sur les dépenses et le budget communal.
- La possibilité d'installer un radar pédagogique à certains endroits de la commune où les véhicules passent régulièrement à des vitesses excessives est avancée.

Fin de la séance à 22h